

Madame, Monsieur,

Lors des séances plénières du 5 février 2020 et du 15 février 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignés garant et garante du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'Etoile ferroviaire lyonnaise.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

**1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :**

***Cadre légal de la concertation continue***

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ».

En l'espèce, le débat public s'est tenu du 11 avril au 11 juillet 2019. Le compte-rendu de la CPDP et le bilan de la présidente de la CNDP ont été publiés le 11 septembre 2019. En décembre 2019, le responsable de projet a publié l'Avis relatif à la conclusion du débat public et à la décision du maître d'ouvrage du 11 décembre 2019 sur le projet des aménagements de long terme du nœud ferroviaire.

***Objectifs de la concertation continue***

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin du débat public et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le compte-rendu du débat public, mais également sur la décision de la CNDP du 5 février 2020. De même plusieurs recommandations ont été formulées dans le rapport intermédiaire n°1 de la concertation continue « Aménagements à long terme du nœud ferroviaire lyonnais Mise à 4 voies entre Saint-Fons et Grenay », vis-à-vis du porteur de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Vous avez toute latitude dans la négociation avec le responsable du projet pour l'amener à respecter ses engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations.

***Enjeux de la concertation continue***

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la **durée d'élaboration du projet**. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes en permettant l'information et la participation effective du public

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

## **2 - Points d'attention pour la concertation continue sur le projet d'Etoile ferroviaire lyonnaise**

Le projet d'aménagements à long terme de l'Étoile ferroviaire lyonnaise présente plusieurs spécificités qui justifient une attention particulière dans le cadre de la concertation continue :

- La complexité et la durée du projet : projet s'étalant sur plusieurs décennies avec des phases multiples nécessitant une concertation continue adaptée aux différents horizons temporels ;
- la multiplicité des maîtrises d'ouvrage : implication de SNCF Réseau, de l'État, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Métropole de Lyon et du Sytral, nécessitant une coordination des démarches participatives ;
- l'historique de différentes phases de concertation : alternance entre périodes de concertation intense et des longues phases d'inactivité (2020-2023, puis 2023-2025) ayant généré une certaine défiance du public qu'il convient de restaurer ;
- l'articulation avec d'autres grands projets : liens étroits avec le CFAL (Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise) et les accès alpins nécessitant une vision d'ensemble.

## **3 - Bilans de la concertation continue**

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par les responsables de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Marc PAPINUTTI

Monsieur Jacques FINETTI et Madame Barbara SERRANO  
Garant et garante de la concertation continue portant sur le projet d'Etoile ferroviaire lyonnaise

[la commission nationale du débat public](#)

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 -

[marc.papinutti@debatpublic.fr](mailto:marc.papinutti@debatpublic.fr)

[debatpublic.fr](http://debatpublic.fr)